

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

Présents : ANDRE Sylvaine, DAJOUX Philippe, FAY Hervé, KANAREK Déborah, MAGNIEZ Thierry, MIGUET Lionel, MIGUET Vincent, NICOUD Clémence, PETIT BARAT Magalie

Secrétaire : KANAREK Déborah

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 07/12/2023

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 07/12/2023 est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive – D 2024-01

A l'unanimité, le conseil vote pour le renouvellement de la convention.

Tarifs 2024 – D 2024-02

A l'unanimité, le conseil décide de reconduire les tarifs de l'année 2023.

Convention de formation bibliothèque – D 2024-03

Le Conseil Savoie Mont Blanc, par l'intermédiaire de Savoie Biblio, Direction de la lecture publique, propose un appui aux collectivités des Pays de Savoie pour la création et le fonctionnement de bibliothèque sur leur territoire.

Afin de bénéficier des services offerts par le Conseil Savoie Mont Blanc, il convient de conclure une convention socle.

A l'unanimité, le conseil approuve cette convention.

Projet New Deal- D 2024-04

Dans le cadre de l'accord intervenu entre le Gouvernement et les opérateurs de téléphonie mobile en janvier 2018 dit « New Deal Zones Blanches », pour l'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire, la Commune d'Aillon le Vieux a été retenue dans la liste complémentaire des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles, pour l'année 2018, au titre du dispositif de couverture ciblée. Dans chaque zone, les opérateurs désignés (Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR) sont tenus des services de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile à très haut débit au moyen de l'installation de nouveaux sites. L'opérateur SFR a été désigné chef de file pour la réalisation de ce site d'émission sur la Commune d'Aillon le Vieux qui permettra la disponibilité des réseaux des 4 opérateurs ((Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR) sur le territoire de la Commune. La commune d'Aillon le Vieux est propriétaire d'un terrain situé route du Cimeteret, sur la parcelle cadastrée C 191 susceptible de servir de site d'émission-réception.

Pour ce faire, une convention entre la Commune et la société SFR est nécessaire pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie.

Le conseil approuve ce projet et autorise la signature de la convention.

Il est également nécessaire, pour l'alimentation électrique de l'antenne mais aussi pour l'acheminement des équipements, que SFR sollicite un droit de passage sur la parcelle de M. PETIT BARAT.

Prime de pouvoir d'achat – D 2024-05

A l'unanimité, le conseil approuve le versement de la prime aux agents sous contrat pendant la période donnée.

.Bureau des élections municipales complémentaires

Le planning de la tenue du bureau de vote est établi en fonction de la disponibilité de chacun.

Location de terrains agricoles – D 2024-06

Des modifications dans certaines exploitations agricoles obligent à une modification des baux. Le conseil approuve à l'unanimité.

Déclassement des chemins

Vincent MIGUET fait un compte rendu de sa rencontre avec la famille de Jean GARIN à qui il a fait part de la possibilité de déplacement du chemin fermé par la piscine.

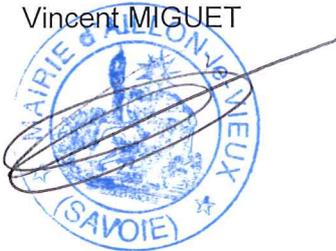
Enfouissement des réseaux au chef-lieu – D2024-07

Le conseil approuve le budget prévisionnel de ce projet et valide la convention avec le SDES.

Questions diverses

- Travaux mairie : convocation des entreprises pour une OPR
- Éclairage public : validation du devis de l'entreprise DSE pour la maintenance du réseau.
- Accord donné à Chrichri foodtruck pour le stationnement de son véhicule sur le domaine communal à Aillon-Margéraz 1400.

Le 1er Adjoint
Vincent MIGUET



La secrétaire
Déborah KANAREK

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DK', written over a horizontal line.